Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202639-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 3 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Nicolas TANGUY, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux
Absents excusés	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Thomas JOUAN donne pouvoir à Nathalie MÉLOU Benjamin BUREL donne pouvoir à Richard LE CARRÉ
Secrétaire de séance	Éva JOSSELIN

✓ Devis d'un Avenant N°1 Lot 2 VRD entreprise RAULT

Délibération 2026-39

M. Nicolas Le Gonidec, 3e adjoint, présente au Conseil Municipal l'avenant N°1 établi par l'entreprise RAULT TP (Plélo) portant sur des travaux complémentaires, à savoir :

- La fourniture et la pose d'un regard de type TC 30/30 ainsi que d'un avaloir, comprenant le calage en béton et raccordement,
- La fourniture et la pose d'un avaloir y compris les fouilles et calage en béton
- Dévoilement du réseau d'eaux pluviales (EP).

Ces travaux complémentaires s'inscrivent dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école.

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Approuve** l'avenant N°1 par l'entreprise RAULT TP,
- **Accepte** le montant de l'avenant N°1, soit 1 804,00 € HT soit 2 164,80 € TTC

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202639-DE

- **Autorise** Mme La Maire à signer l'avenant N°1 ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ



La secrétaire,
Éva JOSSELIN

